

SERMON LU DANS LES ÉGLISES DE MOSCOU

Avant une prière pour demander la préservation d'une maladie exterminatrice.

14 septembre 1847

«Et Dieu vit leurs œuvres, et qu'ils étaient revenus de leurs voies mauvaises : et Dieu le repentit du mal qu'il avait dit qu'il leur ferait, et il ne le fit pas.» (Jonas 3,10)

Ces paroles consolantes sont écrites dans le livre du prophète Jonas, et se rapportent aux habitants de la grande ville de Ninive. Le prophète Jonas fut envoyé par Dieu pour leur dire qu'à cause de leurs péchés toute leur ville devait périr. Les Ninivites furent effrayés des jugements de Dieu; ils reconnurent leurs péchés; ils se tournèrent vers Dieu dans le repentir, dans le jeûne, dans la prière : et Dieu miséricordieux accepta leur repentir et leur prière, et les délivra de la ruine à laquelle ils étaient déjà condamnés.

Dans cet événement se découvrent des vérités que nous devons conserver dans notre mémoire, et employer à l'utilité de notre vie.

La première vérité est celle-ci, que les grands malheurs publics ne sont pas des effets du hasard ou de quelque destinée complètement incompréhensible, mais qu'ils sont des effets de la providence de Dieu, dirigés par la justice et la miséricorde. *Lève-toi*, dit Dieu à Jonas, *et vas à Ninive la grande ville, et annonces-y que le cri de sa malice est monté jusqu'à moi* (Jon 1,2). Que signifie *le cri de la malice* ? Il signifie la multiplication des vices, des injustices et des iniquités, à cause de laquelle crient ceux qui sont opprimés par les injustices, et que *la créature soumise involontairement à la vanité*, non seulement *gémît* (Rom 8,20-22), mais, à cause de l'excès des abus, *crie* vers Dieu pour la justice. Dieu voit même le petit péché, et il en tend la voix pécheresse, et la pensée pécheresse ne lui est pas cachée : cependant il est patient pour un temps, attendant l'amendement du pécheur. Mais quand *le cri de la malice s'élève* jusqu'à lui, il la réprime par ses jugements terribles, afin qu'elle ne détruise pas le bien. Ainsi arrive généralement le déchaînement des malheurs publics, quoique, pour des occasions particulières, il y ait des décrets particuliers de Dieu, comme, par exemple, dans les malheurs publics, entre les pécheurs, souffrent et meurent quelquefois aussi des justes, sans injustice pour leur mérite, parce que, par leur patience, ils édifient les autres, et qu'ils multiplient leurs propres couronnes, et, par la mort, acquièrent la vie éternelle.

Une autre vérité, instructive, qui suit immédiatement la première, est celle-ci, qu'il faut aller au-devant des malheurs publics par la pénitence et la prière, et que plus on le fait en temps utile, et mieux cela vaut. Lorsque Jonas prédit aux Ninivites la ruine, *les hommes de Ninive crurent en Dieu, et commandèrent un jeûne. Et chacun revint de sa voie mauvaise, et des iniquités qui étaient dans sa main, disant : Qui sait ? Dieu se repentira peut-être, et il sera fléchi, et il reviendra du courroux de sa fureur, et nous ne périrons pas.* Ils ne différèrent pas leur conversion à Dieu; ils ne dirent pas qu'il n'était pas encore certain que la prophétie s'accomplît, qu'il n'y avait pas encore de signes du malheur menaçant, qu'il n'y avait aucun mouvement extraordinaire des éléments, ni nuées, ni éclairs, ni tourbillons, ni tremblements de terre, et qu'aucune maison dans la ville ne s'était encore écroulée : mais *les hommes de Ninive crurent* sans attendre le commencement des maux : à la seule parole du Prophète, ils reconnurent leur culpabilité, crurent au jugement menaçant de Dieu, et se hâtèrent d'apaiser Dieu par la pénitence, le jeûne et la prière. Et ils firent sagement. Alors ils pouvaient encore offrir à Dieu leur repentir volontairement, tandis qu'après l'arrivée du malheur il n'aurait plus été aussi volontaire, et, par conséquent, n'aurait plus été aussi propitiatoire : alors ils pouvaient encore prier d'un cœur touché de componction, mais non complètement oppressé, tandis que par l'effroi du fléau déjà arrivé pouvait être étouffé même le sentiment de la prière. Ce genre de conduite des Ninivites fut complètement justifié par les conséquences.

La troisième vérité, consolante, est celle-ci, que la pénitence et la prière sont des moyens efficaces contre les plus grands fléaux qui nous menacent ou déjà pèsent sur nous. Dieu avait déjà révélé au Prophète que *le cri de la malice* des Ninivites *était monté* jusqu'à lui, que leurs péchés étaient mûrs pour le châtement. Déjà le Prophète, changeant en cette décision définitive : *Ninive sera renversée*, ce témoignage de Dieu contre la ville coupable : *Le cri de sa malice est monté jusqu'à moi*, l'annonçait publiquement aux Ninivites. Il semblait que, et l'immutabilité du

jugement de Dieu, et la dignité de la parole prophétique, qui doit être inviolable, exigeassent que la décision annoncée fût exécutée inflexiblement. Mais rien ne mit obstacle à la miséricorde et à la clémence de Dieu dès que leur fut tant soit peu ouverte la voie par la pénitence et la prière. *Et Dieu se repentit du mal qu'il avait dit qu'il leur ferait, et il ne le fit pas.* C'est-à-dire, dans le repentir des Ninivites, par lequel était arrêté le mal du péché, il trouva le moyen d'arrêter le mal du châtement qui s'approchait. Comme quelquefois un roi sage et miséricordieux, ne désirant pas autant punir le coupable par l'effet du châtement que le corriger par la crainte du châtement, ordonne de délibérer et de lui annoncer la décision sévère qui le condamne, mais, avant la mise à exécution, lui accorde le pardon, ainsi se conduisit Dieu envers les Ninivites.

Les vérités énoncées ici peuvent toujours être utiles pour la conduite de notre vie. Dieu nous préserve que nos péchés se multiplient jusqu'au cri de Ninive vers le ciel ! Mais, comme dit le Prophète, *qui comprend la transgression ?* Nous nous tranquillisons souvent par la pensée que nos péchés ne sont pas très graves; mais peut-être nous séduisons-nous seulement. Peut-être l'œil tout-pur de Dieu ne les voit-il pas ainsi, et le jugement de Dieu s'approche-t-il de nous à pas silencieux et inaperçus.

Mais, dans le temps présent, il y a une visite non cachée de Dieu, venue à quelques contrées de notre patrie, à laquelle nous ne devons pas être inattentifs. Une maladie exterminatrice, dans laquelle, il y a dix-sept ans, nous avons éprouvé déjà, les uns le jugement, les autres la miséricorde de Dieu, a franchi les limites de notre patrie, venant du même pays étranger que la première fois. Il n'y a point de prophète pour nous prévenir si elle viendra jusqu'à nous, ni pour nous en délivrer quoique non sans nous effrayer. Mais il y a déjà une miséricorde de Dieu en cela qu'elle-même s'annonce de loin à nous et nous engage à la circonspection.

Que devons-nous donc faire ? Sans doute il sera raisonnable et prudent d'employer, comme précaution contre un malheur plus ou moins menaçant, les moyens éprouvés qui furent suffisants aux Ninivites pour détourner une ruine complète.

Ainsi donc, si une visite affligeante de Dieu nous menace, reconnaissons-y la justice de Dieu, en partie punissant les péchés, en partie nous engageant à nous réformer, et encourageons-nous à améliorer notre vie sous le rapport de la piété, des bonnes mœurs, de la tempérance, de la philanthropie.

Ne différons pas de recourir à Dieu par la prière, soit pour la délivrance de nos frères, enfants de la même Église et de la même patrie, qu'a déjà atteints la douloureuse visite, soit pour nous-mêmes afin que ne s'approche pas de nous l'ange de la mort, ou qu'il n'appesantisse pas sa main sur nous : et que nos anges gardiens ne nous refusent pas leur protection, leur assistance et leur inspiration afin que nous nous soumettions toujours au Père des esprits, et que nous fassions sa volonté, et que nous trouvions auprès de lui grâce et miséricorde.

Ne soyons pas négligents non plus dans l'emploi des moyens naturels et des précautions pour la conservation de notre santé et pour l'éloignement des influences nuisibles. Comment pouvons-nous exiger que Dieu nous garde si nous ne nous gardons pas nous-mêmes, et si nous nous livrons à l'action des influences destructives par la pusillanimité et le défaut d'espérance en Dieu, par l'immodération et l'intempérance, et par d'autres imprudences ? Garde-toi attentivement avec la petite précaution possible pour toi, et Dieu te gardera avec sa grande précaution, toute-bonne et toute-puissante. Amen.

archimandrite Cassien

✓

VCO

✓ ✓